

# RECHERCHE DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX USÉES URBAINES

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national sur les micropolluants (2016-2021), une note technique relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées des stations d'épuration urbaines de plus de 10 000 équivalents habitants et à leur réduction, a été publiée le 12 août 2016.

Cette nouvelle phase de l'action nationale pour la réduction des émissions de substances dangereuses pour l'eau rejetées par les stations de traitement des eaux usées est articulée en **deux étapes** :

- A. **une étape de recherche des micropolluants d'un an** dans les eaux brutes et eaux usées traitées qui permet d'identifier les micropolluants émis en quantité significative et dont les émissions dans le milieu naturel doivent être réduites
- B. **une étape d'identification des sources d'émissions de ces micropolluants en amont de la station d'épuration urbaine** (diagnostic) et **d'élaboration d'un plan d'action** afin de réduire les niveaux d'émissions constatés

→ Une liste de 98 substances à rechercher à l'entrée de la station d'épuration urbaine et de 92 substances à rechercher en sortie de la station d'épuration.

L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques constituent des priorités de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La réduction des rejets de substances dangereuses générée par les activités industrielles, domestiques ou agricoles, est au cœur de cet enjeu.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse  
vous accompagne et vous apporte 70% de subvention  
pour identifier les sources d'émissions de micropolluants à l'amont de la  
station d'épuration urbaine et élaborer un plan d'action

Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable à l'adresse suivante :  
[http://www.eau-rhin-meuse.fr/formulaires\\_demande\\_aides](http://www.eau-rhin-meuse.fr/formulaires_demande_aides)

## UN OBJECTIF NATIONAL COLLECTIF

Supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires et autres polluants dangereux à échéance 2021, 2028 ou 2033.

Réduire les rejets de substances prioritaires de l'état chimique et des polluants spécifiques de l'état écologique des masses d'eau à échéance 2021, 2027 ou 2033.



**Vous avez pris connaissance de la note technique du 12 août 2016** qui donne une suite aux précédentes actions de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau en tenant compte de l'évolution des connaissances (nouveaux polluants spécifiques de l'état écologique, nouvelles substances prioritaires et dangereuses prioritaires de la directive 2013/39/UE et nouvelles normes de qualité environnementales (NQE), amélioration des méthodes analytiques, capitalisation des campagnes de recherche précédentes...).



**Vous exploitez une station de traitement des eaux usées** dont la capacité nominale est supérieure à 10 000 équivalents habitants (EH).



**Vous devez lancer une action de diagnostic à l'amont de votre station d'épuration** sur les micropolluants identifiés comme présents en quantité significative lors de la précédente campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau et/ou vous devez initier une campagne d'analyses d'un an sur vos eaux en entrée et sortie de la station d'épuration afin d'identifier les micropolluants à enjeu.

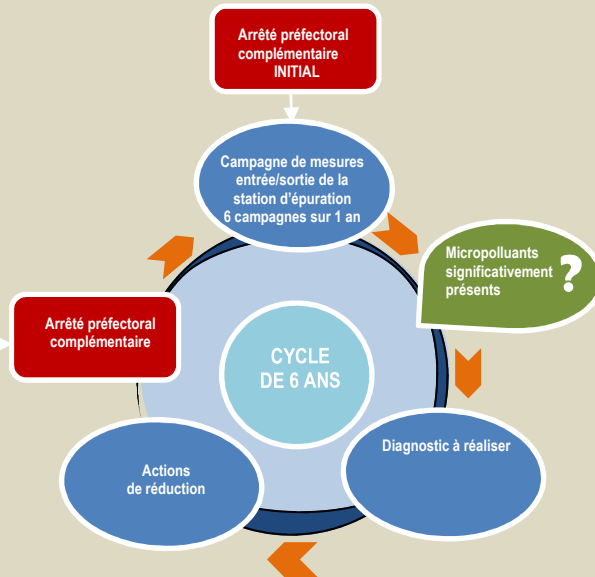
# Calendrier par cycle de 6 ans synchronisé avec le calendrier de la directive cadre sur l'eau (DCE)

## Stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents habitants

Vous avez participé à la dernière campagne et des micropolluants ont été identifiés comme étant significatifs

Vous avez participé à la dernière campagne et aucun micropolluant n'a été identifié comme étant significatif OU vous n'avez pas encore réalisé de campagne de recherche de micropolluants

Diagnostic des sources d'émissions de substances à l'amont de la station d'épuration à réaliser en 2017



## Résultats des précédentes campagnes de recherche de substances dangereuses au niveau national

- > Les rejets d'eaux usées traitées de 760 stations d'épuration de plus de 10 000 EH ont été analysés au niveau national
- > Sur 104 substances recherchées, 82 ont été quantifiées plus de 5 fois
- > 8 substances ont été quantifiées en moyenne dans les rejets des stations de moins de 100 000 EH
- > 16 substances ont été quantifiées en moyenne dans les rejets des stations de plus de 100 000 EH
- > Un tiers des stations d'épuration ont quantifié dans leurs rejets entre 10 et 19 substances
- > Les métaux, les hydrocarbures polycycliques aromatiques, les phtalates et les pesticides représentent les familles les plus quantifiées
- > 40 % des rejets peuvent engendrer un impact potentiel sur le milieu naturel pour une ou plusieurs substances

Pour en savoir plus : [Plan micropolluants 2016-2021](#)

Voir également : [Les substances dangereuses – enjeux, données et outils](#) mis à disposition par l'Agence de l'eau Rhin Meuse



### L'Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'agence de l'eau, établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, a pour missions la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine. A cet effet, elle met en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'eau et celle de l'Union européenne, la stratégie du comité de bassin, instance délibérante des acteurs de l'eau du territoire par grand bassin versant hydrographique. Pour ce faire, elle finance des projets territoriaux ciblés, développe la planification, exploite des données pour évaluer l'état des eaux, organise la participation et l'information des acteurs et du public, soutient la coopération humaine et transfrontalière. Chaque habitant et usager économique du bassin Rhin-Meuse contribue à ce programme par le biais de redevances versées à l'Agence de l'eau.

### Votre contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Départements 08, 52, 55, 88

Service territorial Moselle amont et Meuse :  
mam@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 46 83

Départements 54, 57

Service territorial Moselle aval et Sarre :  
mas@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 04

Départements 67, 68

Service territorial Rhin supérieur et Ill :  
rsi@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 53



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

